



REUNION DU BUREAU DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidée par Jean-Paul LE PANN

Mercredi 6 décembre 2006
Mairie de Briec

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A. GUENEGAN, S. TROPRES, Quimper Communauté
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
B. LE GALL, CC Cap Sizun
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
J.C. SACRE, R. BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
B. CROUAN, CC Châteaulin Porzay
Y. CHATALEN et M. LAGADEC, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
F. CLEMENT, CCIQC
J.C. LESSARD, Conseil Régional
J.P. LE ROUX, Conseil général
J.R. COULIOU, Conseil de Développement
J. BROSSE, Agent comptable du GIP (partie de séance)
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents, excusés :

Y. BOYER, Pays Touristique du Menez Hom Atlantique
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
A.GERARD, Quimper Communauté
R. LE MEUR, Chambre d'agriculture
J.F. GARREC, CCIQC
T. MAVIC, AOCF

Jean-Paul LE PANN ouvre la séance et présente un ordre du jour un peu modifié.

1 - BILAN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GIP

Jean-Paul LE PANN explique qu'il a tenu à mettre ce point à l'ordre du jour en raison de la tournure qu'a pris l'assemblée générale, qui s'est avérée houleuse après une matinée qui s'était pourtant bien passée. Le déroulement de l'assemblée générale amène deux questions de fond :

- **le problème des finances du GIP** dans la mesure où aucune réponse satisfaisante n'a pu être apportée aux questions posées lors de l'AG, et notamment pourquoi une recette budgétée de la Région à hauteur de 184 559,59 € n'a pas été perçue. Une réponse doit être faite aux élus sur ce point.
- **L'utilité même du Pays**, qui semble être mise en doute par les membres de l'AG comme par la presse qui évoque la balkanisation du Pays. Que souhaite-t-on faire de cette structure ? Il sera demandé à chacun de s'exprimer sur ce point.

a) Les finances du GIP

Jean-Paul LE PANN explique qu'il n'y a pas de problème de fond sur les finances du GIP. Une DM aurait dû être prise fin 2005 pour annuler les recettes budgétées et non perçues du Conseil régional, afin qu'elles n'apparaissent pas dans le compte administratif. Le fait que cette DM n'ait pas été faite a été à la base des difficultés rencontrées lors de l'AG. Il donne ensuite les explications suivantes sur le compte administratif 2005 et sur le fonctionnement financier du GIP :

Commentaires sur le compte administratif 2005

- **Le compte 7472 « crédit d'ingénierie Région » :**
L'Etat, par l'intermédiaire du Secrétaire Général de la Préfecture (F.Sudry à l'époque), avait indiqué qu'il n'y avait plus de crédit sur le volet ingénierie du contrat de Pays 2000-2006. Comme la parité Etat/Région du contrat de Pays se calculait au niveau régional, et que des montants étaient non consommés par d'autres pays, nous avons envisagé que la Région pourrait intervenir sur ce poste en 2005.
Le Conseil Régional nous a indiqué que la parité sur l'ingénierie se calculait par pays et qu'elle était en défaveur de l'Etat sur la Cornouaille. La part ingénierie de la Région avait été consommée, d'où le non financement de la Région et l'intervention de l'Etat en 2005 (situation fin 2004 : part Région :433 229€, part Etat : 229 707,61€).
- **Le compte 74718 « Etat » :**
L'ingénierie « part Etat » destinée au GIP avait été utilisée sur d'autres projets (notamment le festival des métiers du littoral).
Nous avons donc demandé à la Préfecture un ré-abondement de ces sommes pour l'ingénierie du GIP, ce qui a été fait pour 120 824€.
- **Le compte 7477 :**
Le volet territorial du Feder (sous-mesure 242) a été sollicité à hauteur de 30 000€ pour de l'ingénierie sur un pôle nautisme, et à hauteur de 40 000€ pour de l'ingénierie d'animation et de communication sur la Cornouaille.
La Préfecture de Région a éteint la sous-mesure 242 du Feder par un mécanisme de transfert de ces fonds et de leur emploi sur d'autres lignes. Devant le nombre de projets « en panne », le Conseil Régional a alors créé un fonds de compensation de 16 millions d'euros (mesure 26) pour l'ensemble de la Bretagne pour ce volet territorial.

Dans ces conditions, le projet d'animation et de communication pour la Cornouaille n'apparaissait plus comme prioritaire au niveau Régional. Seul, le pôle nautisme a été financé partiellement en 2006 pour 7736€.

Précisions sur le fonctionnement financier du GIP

- Les subventions sont souvent perçues à cheval sur deux années, d'où certains différentiels entre les recettes budgétées et réalisées (Odesca, arts en Cornouaille, nautisme par exemple).
- Le GIP est soumis aux règles de la comptabilité publique, mais ces règles sont partiellement différentes de celles qui régissent les établissements publics. La tenue des comptes et le règlement financier sont exercés par un comptable public désigné par le ministère du Budget. Les fonds du GIP sont déposés au Trésor.
- Le GIP est soumis au contrôle de légalité (articles L.1612-1 à L.1612-20 du CGCT).
- Le budget du GIP est un acte d'autorisation mais également de prévision, comme pour les EPCI. Des subventions peuvent être inscrites en recette, or leurs modalités d'attribution peuvent changer, auquel cas elles ne sont pas être versées comme initialement prévu. Aucun titre de recette n'est émis tant que la subvention n'a pas été perçue.
- Depuis la création du GIP, les comptes présentent un résultat cumulé positif au 31 décembre 2005 de 28 244€.
- La non attribution des subventions a entraîné un report de l'action d'animation et de communication du territoire.
- En 2006, pour plus de clarté, une DM sera prise pour annuler les crédits qui ne seront pas versés.
- En début d'exercice, les deux subventions certaines sont les cotisations des EPCI et les crédits d'ingénierie de la Région, seule à participer par le contrat de pays d'une manière constante de 2006 à 2012, et à hauteur de 97 224€ par an.

Suite à ces éclaircissements, il est demandé à l'assemblée de s'exprimer.

Michel DAOUST fait son mea culpa et informe qu'il assume la responsabilité du malaise qui est apparu sur les comptes administratifs 2005 lors de l'AG. Il reconnaît avoir été surpris et déstabilisé par la question posée en séance, d'autant qu'il n'y a jamais eu de problèmes sur les comptes. Il n'y avait pas cette année l'agent comptable pour l'aider à apporter des réponses, Michel Blanchard ayant quitté ses fonctions fin septembre 2006.

Jean-Claude LESSARD explique qu'il n'avait pas les éléments en main lors de l'AG pour répondre à la question de manière précise. Il faut de plus faire une distinction entre les montants apportés pour l'ingénierie et ceux dédiés aux actions du pays. L'Etat a été plus présent que la Région dans le financement des actions (total apporté 569 722 € suite à un mail de C. Robbe Grillet) mais les sommes dédiées aux actions (exemple Festival des Métiers du Littoral) n'ont pas été affectées directement au GIP.

Jean-Claude LESSARD estime en outre qu'il y a eu un défaut de communication préalablement à l'AG. Il préconise, pour l'avenir, d'inclure la possibilité de poser des questions techniques avant l'AG pour éviter des questions qui sèment le trouble ou pour pouvoir y répondre immédiatement.

Michel CANEVET estime que l'inquiétude exprimée lors de l'AG ne porte pas sur la clarté des comptes du GIP mais sur le financement du pays. Les élus sont inquiets de voir la part de financement des EPCI augmenter régulièrement et souhaiteraient donc que les dotations extérieures mentionnées au budget soient certaines. Or elles semblent plutôt aléatoires au vu du compte administratif 2005.

Jérôme BROSSE (trésorier du GIP depuis octobre 2006), arrivé en cours de séance, diffuse la situation des recettes perçues en 2006 ainsi que la proposition de DM pour les comptes 2006, à acter par le conseil d'administration (date limite 15 janvier 2007 pour le contrôle de légalité). Il indique que les comptes du GIP sont sains et il précise que, contrairement à l'année 2005, en 2006 les recettes perçues sont supérieures aux dépenses. D'ailleurs, la trésorerie du GIP s'élève à environ 87 000 € à ce jour.

Jean-Claude SACRE souhaite que deux actions soient menées :

- 1/ apporter par courrier à tous les membres de l'AG une réponse sur la question restée en suspens, ceci pour corriger l'impression négative donnée lors de l'AG.
- 2/ informer régulièrement le bureau et le conseil d'administration de la situation des comptes du GIP, et ceci particulièrement avant une assemblée générale.

Il est rejoint sur cette dernière demande par **Bernard CROUAN** et **Roger LE GOFF** qui estiment qu'il ne faut pas laisser le doute s'installer en séance et qu'il est donc impératif d'avoir tous les éléments de réponse avant.

Jean-Paul LE PANN rappelle aussi que c'est le directeur du GIP et non le président qui a en charge l'exécution du budget.

Il prend acte des actions à entreprendre :

- **l'information sur les comptes sera régulièrement communiquée au conseil d'administration**
- **la prochaine assemblée générale aura lieu dans la seconde quinzaine de juin 2007 (après les élections législatives) et le bureau se réunira un mois auparavant pour valider les comptes.**
- **Compte tenu des impératifs de contrôle de légalité pour valider les DM 2006, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le vendredi 12 janvier à 10h en mairie de Fouesnant**

b) l'utilité du pays

Jean-Paul LE PANN souhaite ensuite que chacun s'exprime sur l'utilité du pays. La question avait déjà été soulevée par Quimper communauté et il se demande si le pays est capable de dépasser les individualités et d'éviter les querelles de clocher pour bâtir des projets structurants pour le territoire.

Le pays est-il considéré comme un simple guichet ou comme un espace de concertation et de réflexion permettant d'avoir une vision commune à moyen et long terme pour l'aménagement du territoire ? Quelle est notre capacité à nous unir sur 2 à 3 thèmes importants ?

Roger LE GOFF estime que le pays a son utilité en tant que lieu de discussion et de concertation. Mais devant les changements politiques opérés par les collectivités et le Conseil général, il s'inquiète de savoir quelles compétences le pays doit prendre. Il estime aussi qu'il est délicat d'engager des dépenses sur le long terme compte tenu de l'approche des élections. Il exprime enfin l'agacement des élus face à la multiplicité des structures satellites autour du Pays qu'il faut aussi financer (Scot, pays touristiques etc). Il évoque le positionnement des pays touristiques. Il préconise pour le pays une période de réflexion d'un an sur des priorités à engager sur le Pays. Il qualifie cette proposition de « sage ».

Bernard CROUAN pense que le pays est également un lieu d'échange intéressant entre EPCI, mais il déplore l'empilement des structures et considère que le pays n'a pas d'intérêt tant qu'il n'y a pas de projet commun au territoire.

André GUENEGAN souhaite répondre à Jean-Paul LE PANN qui a directement interpellé Quimper Communauté. Il estime que le pays, même s'il représente une structure supplémentaire, présente un intérêt indiscutable et offre l'avantage de permettre les discussions entre les EPCI et les chambres consulaires. C'est un lieu d'analyse, de réflexion et de concertation. Le pays est certes mal ressenti, notamment par les élus quimpérois qui ne disposent pas de l'information nécessaire, mais André GUENEGAN n'est pourtant pas favorable à son développement immédiat, notamment par la création d'un poste.

Il estime que l'image de balkanisation évoquée par la presse est intéressante parce qu'elle reflète un point de vue extérieur, et c'est justement l'image inverse de celle que le pays devrait donner. Pour parvenir à changer cette image, il faut cesser d'avoir un esprit de clocher et notamment de considérer Quimper Communauté comme un « ennemi » alors que Quimper souhaite justement avoir un rôle moteur au sein du pays. André GUENEGAN exprime sa surprise de voir que les actions engagées par Quimper Communauté comme la création de son conseil de développement, l'adhésion à l'ADEUPA ou encore le travail effectué avec les autres agglomérations (Brest, Morlaix...) soient mal perçus par le pays qui semble craindre un « envahissement » de Quimper Communauté au lieu de voir l'intérêt qu'il peut trouver dans des actions qui sont importantes pour l'ensemble de la Cornouaille. Le Pays ne devrait pas avoir d'inquiétude sur ces sujets.

Daniel BOUER déplore l'empilement des structures mais aussi les lamentations permanentes. Il regrette que le pays n'évolue pas plus vite. Il considère qu'il ne doit pas être seulement un espace de réflexion mais qu'il doit aboutir à des projets et des actions concrètes, notamment sur le plan économique, sinon il n'y aura pas d'évolution notable. Le Contrat de pays n'a pas permis de définir un véritable projet commun de développement économique avec les chambres consulaires et les entreprises.

Il considère aussi que le rôle de l'agglomération est essentiel pour un pays, et que c'est un handicap pour la Cornouaille d'avoir un réseau de villes secondaires, contrairement à d'autres pays qui n'ont qu'une agglomération (Brest ou Morlaix).

En réponse aux déclarations d'André GUENEGAN, il confirme avoir été interpellé par la création du conseil de développement de Quimper Communauté qui aurait tout aussi bien pu disposer de celui du pays. De même que l'adhésion à l'Adeupa pose la question de l'insuffisance de l'ingénierie du pays. Enfin il déplore qu'il n'y ait pas eu de réflexion de fond au sein du pays sur le contournement nord ouest de Quimper par exemple, qui intéresse pourtant tout l'ouest Cornouaille, ou sur les ambitions de la Cornouaille en matière de nautisme.

Michel CANEVET considère que le contrat de pays a quand même permis de définir des priorités communes, et notamment le développement économique. Il est lui aussi favorable à l'idée que le pays adopte un état de veille pendant un temps, mais qu'un point soit fait régulièrement sur l'état d'avancée des dossiers importants (nautisme, TGV, haut-débit...).

Mickaël QUERNEZ estime que sur l'analyse, la réflexion et le partage, on est loin du compte :

- l'erreur originelle porte sur les ScoT et elle est le fruit d'une mauvaise réflexion de départ dont le pays paie le tribut aujourd'hui. Si le Scot avait été pensé à l'échelle de

la Cornouaille dès le début on ne parlerait pas de balkanisation aujourd'hui et les conclusions du cabinet Spire sur l'étude d'ingénierie et d'aménagement auraient été différentes. Le Pays aujourd'hui n'est pas à la hauteur des ambitions légitimes qu'on pourrait attendre de lui, ni à la hauteur d'autres Pays.

- Une autre difficulté pour la Cornouaille est d'avoir une ville centre qui joue pleinement son rôle. Il comprend l'adhésion de Quimper Communauté à l'Adeupa mais déplore qu'il n'y ait pas eu de discussion préalable au sein du pays. De même, il regrette que Quimper participe à la conférence territoriale régionale sans que la réflexion du pays y soit portée.
- Enfin Mickaël QUERNEZ indique qu'il est également favorable à une pause au niveau des actions du pays. Cependant, dans le cadre du contrat de pays, le GIP a délibéré favorablement sur les fiches concernant le développement durable. Il ajoute que le Pays de Cornouaille est le dernier à se positionner sur cette thématique dans le Finistère, il ne peut se permettre de perdre encore 2 ou 3 ans.

Jean-Claude SACRE estime que les erreurs qui ont été commises sont dues à la jeunesse du pays. Ce sont les mêmes que celles qui ont été commises par les EPCI lors de leur création. Bien qu'il note la volonté commune de « pause », il estime que le pays ne peut pas se contenter d'être un espace de réflexion et qu'il faut avancer dans certains domaines.

Joël PIETE exprime ses regrets que la participation des EPCI au financement du pays soit basée sur des critères de population (0,60 €/hab) et non de richesse des territoires. Enfin il indique qu'il ne veut pas que le pays se substitue aux EPCI comme maître d'ouvrage.

André GUENEGAN tient à rappeler que l'un des enjeux majeurs pour la Cornouaille est de se débarrasser de sa périphéricité grâce au développement des infrastructures (TGV, aéroport, réseau routier, T.I.C.). Des programmes existent au sein de Quimper Communauté sur d'autres sujets tout aussi essentiels et fédérateurs pour le pays (université, pôle d'excellence rurale) mais il regrette qu'ils ne fassent pas débat au sein du pays.

Bernard LE GALL souhaite faire un distinguo entre la légitimité et la légitimisation du pays. La légitimité existe incontestablement, notamment dans la mesure où une voix unique du pays est essentielle sur les sujets évoqués par André GUENEGAN. Prioriser les actions fortes justifie la légitimité du pays. Par contre, la légitimisation vis à vis des élus existera seulement quand l'identification du pays sera assurée. C'est pourquoi Bernard LE GALL préconise de profiter de la « pause » pour définir des identifications fortes et des priorités fortes dans l'année 2007.

Yves CHATALEN, avant de quitter la séance, souhaite que le pays ait une certaine reconnaissance eu égard au travail effectué par les chambres consulaires.

Jean-Paul LE PANN résume l'opinion générale qui se dégage : **la période électorale qui approche n'est pas favorable au développement, d'autant que de nouvelles équipes seront en place en 2008. Il convient donc d'achever ce qui a été commencé mais de s'engager toutefois dans le développement durable.**

A cette réflexion globale s'ajoute la **réflexion sur les pays touristiques**, initiée par un courrier de Mickaël QUERNEZ et Jean-Claude SACRE au Président du pays.

Jean-Louis GAGNEPAIN souhaite un échange avec les autres présidents de pays touristiques pour qu'une nouvelle organisation puisse être pensée au niveau de la Cornouaille.

Jean-Paul LE PANN fait remarquer que les pays touristiques se développent mais en prenant d'autres compétences que celle du tourisme. Leur importance grandissante bloque le développement du pays qui est apprécié comme une simple structure supplémentaire.

Bernard CROUAN avise de la difficulté pour le pays touristique du Menez-Hom Atlantique de se rapprocher de la Cornouaille étant donné qu'il est à cheval sur deux pays et tendrait plutôt à se rapprocher de Brest.

Jean-Claude SACRE estime que ce n'est pas un obstacle majeur dans la mesure où il est toujours possible de passer des conventions entre pays.

Joël PIETE fait remarquer que l'AOCPC est déjà le fruit de la mutualisation des moyens de 4 communautés de communes.

Michel CANEVET se fait l'écho de l'Ouest Cornouaille qui est sceptique sur la proposition avancée par le PPC. L'AOCPC joue un rôle important, est investie de missions diverses et gère différents programmes. Ce qui existe ne peut être remis en cause, par contre il faut inciter les structures à travailler davantage ensemble avant d'envisager une quelconque évolution structurelle.

Mickaël QUERNEZ tient à préciser qu'il n'a jamais été question que les pays touristiques se fondent dans le pays. L'idée est de positionner le pays pour favoriser la promotion touristique, de redistribuer les cartes mais certes pas de tout donner au pays. Il estime simplement que la promotion touristique et le marketing territorial seraient plus porteurs et auraient un impact plus fort en terme d'image sur le plan national et international s'ils étaient dévolus au pays et à l'échelle de la Cornouaille.

Jean-Claude SACRE rejoint les propos de Mickaël QUERNEZ et indique qu'il faut réfléchir sur le rapport de compétences pour déterminer à quel niveau les placer : certaines missions ont tout intérêt à être mises dans un pot commun et seraient plus efficaces à l'échelle du pays, d'autres par contre doivent continuer d'être traitées localement au niveau des EPCI. Il souhaite que le pays avance dans cette réflexion.

Jean-Louis Gagnepain souhaite que cette réflexion se poursuive au sein du Pays avec les Pays touristiques.

2 - DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Paul LE PANN avance ce point de l'ordre du jour en raison de son importance et demande à Mickaël QUERNEZ, élu référent, d'expliquer la démarche.

Mickaël QUERNEZ appuie ce qui a été dit précédemment concernant l'importance de maintenir cette action qui a d'ailleurs été intégrée dans l'enveloppe 2 du contrat de pays. Le Pays et les EPCI ne peuvent s'exonérer des agendas 21 du Conseil Régional et du Conseil Général. Ils conditionneront les attributions de subventions. Il y a un besoin d'expertise à l'échelon des collectivités qui ne possèdent pas cette ingénierie. Le développement durable est un enjeu majeur pour la Cornouaille et une action qui nécessitera un travail transversal avec les chambres consulaires notamment. Même si le Pays souhaite marquer une pause, il doit continuer sur l'action engagée dans le développement durable parce qu'il doit combler son retard mais aussi parce qu'il y gagnera en identification. La création d'un local ouvert au public ira dans ce sens. Il précise aussi que la thématique retenue porte uniquement sur *les économies d'énergie et les énergies renouvelables* mais pas sur le développement durable dans sa globalité.

Cette action s'articule autour de deux axes :

1 / La mise en place d'un contrat Athénée (Action territoriale en faveur de l'environnement et de l'efficacité énergétique) est essentielle car la Cornouaille doit combler son retard sur ce plan et pouvoir elle aussi apporter un conseil et une expertise aux collectivités, sachant que la plupart des subventions sont désormais conditionnées par des exigences de mises aux normes précises en matière de développement durable.

2/ Le deuxième axe concerne la sensibilisation du grand public aux problématiques du développement durable, qui justifie la mise en place d'un centre de ressources par les pays et donc la recherche de nouveaux locaux adaptés.

L'embauche d'un chargé de mission pour 3 ans est quant à elle justifiée par ces deux axes.

Concernant le déménagement et la création d'un centre de ressources ouvert au public :

Jean-Paul LE PANN et **Michel DAOUST** expliquent que la réflexion sur le déménagement du GIP était déjà engagée depuis un moment. Un déménagement à Creach Gwen permettrait au GIP d'avoir, pour un loyer similaire, des locaux plus grands et plus adaptés avec une salle de réunion et une proximité plus grande avec les services : pépinière, UBO, technopole, CCI, sociétés de services...Le préavis pour les locaux actuels va donc être donné (délai 6 mois). Il reste à définir le type de locaux en lien avec la réflexion sur le développement durable et l'accessibilité au « public » comprenant les entreprises, les associations et les artisans et les particuliers.

Daniel BOUER craint que l'ambition du pays soit trop grande avec la création d'un centre de ressources.

Jean-Louis GAGNEPAIN pose la question de savoir s'il serait possible de prévoir le centre de ressources dans une chambre consulaire.

Concernant le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « développement durable » pour 3 ans :

Bernard CROUAN indique qu'il n'y est pas favorable.

André GUENEGAN exprime sa réserve. Il craint que cette embauche, bien que théoriquement limitée à 3 ans, soit un engrenage qui vienne épaissir « le mille-feuilles ». Il suggère la mise en place d'un contrat d'ingénierie avec une société spécialisée.

Daniel BOUER souhaite que le chargé de mission ait un rôle de conseil auprès des collectivités et propose de faire une évaluation au terme des 3 années.

Michel DAOUST rappelle que la fiche prévoyant l'embauche d'un chargé de mission sur 3 ans a été validée par le contrat de pays et que le plan de financement est connu. Le coût serait de 150 000 € sur 3 ans et la part d'autofinancement du GIP de 20 %, soit 30 000 €. Une enveloppe de 10 000€ avait déjà été budgétée en 2006. Le positionnement du GIP sur cette thématique se déroule sans augmentation des participations des EPCI. On en est aujourd'hui à la phase de concrétisation du projet. En outre cette personne pourrait travailler en lien avec le conseil de développement qui va également se saisir de la question.

Jean-René COULIOU explique qu'en effet, connaissant la difficulté de mobiliser le conseil de développement, il ne lui est pas possible d'envisager une interruption même temporaire de ses travaux. Il lui semble également indispensable de dresser un état des lieux de la situation en matière de développement durable. Il propose de mobiliser un étudiant dans cette optique, lequel pourrait en faire son rapport de stage. Jean-René COULIOU rappelle aussi l'existence d'une enveloppe financière de la Région pour le conseil de développement et il propose de mobiliser les fonds pour cette mission. Il lance également un appel pour que toutes les personnes concernées par le développement durable au sein des chambres consulaires et des EPCI soient invitées à participer aux réunions du conseil de développement.

Jean-Louis GAGNEPAIN demande s'il serait possible de mobiliser un chargé de mission d'une chambre consulaire au lieu d'embaucher une personne au titre du pays, ou d'y accueillir le chargé de mission du pays.

François CLEMENT indique que la CCI est ouverte à toutes les propositions. Mais il lui semble qu'auparavant, il faudrait vérifier les conditions imposées par les co-financeurs concernant la structure d'accueil de cette opération. En tout état de cause l'approfondissement de la mutualisation des moyens est aussi nécessaire dans ce domaine.

François Clément et **Marie LAGADEC** indiquent que le personnel compétent dans les chambres consulaires est déjà occupé à plein temps sur le conseil aux entreprises et pourra être difficilement mis à disposition.

François CLEMENT rappelle toutefois qu'il serait a priori envisageable sur le plan matériel d'accueillir le chargé de mission embauché par le pays dans une chambre consulaire, mais émet des réserves quant au financement du poste dans ce cas de figure.

Mickaël QUERNEZ attire l'attention sur les exigences des co-financeurs tant sur la possibilité d'accueil du grand public que sur le profil de poste du chargé de mission. Le

non respect de ces exigences pourrait mettre en péril l'octroi des subventions, il convient donc d'y porter la plus grande attention.

Jean-Paul LE PANN souhaite que soit approfondie la question de la mutualisation des moyens avec les chambres consulaires et que cette question soit remise à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Jean-Claude SACRE ajoute qu'il faudra également disposer du budget 2007 intégrant ce projet, et approfondir la question avec le conseil de développement qui dispose d'une enveloppe financière et souhaite mobiliser des compétences sur le sujet.

3 – RENCONTRES DES PRESIDENTS DE PAYS A LOUDEAC

Jean-Paul LE PANN ajoute à l'ordre du jour la réunion des présidents des pays bretons et des groupes d'action locale Leader + qui a eu lieu le 4 décembre à Loudéac. Le pays y était représenté par Michel DAOUST.

Ce dernier explique l'objectif de cette rencontre :

Les pays n'ont pas été associés aux négociations engagées sur la programmation du CPER et des fonds européens pour la période 2007-2013. Ils ne sont pas représentés au sein de la conférence territoriale et dans les instances de négociation. Il s'agit aujourd'hui d'organiser la représentation des Pays et des territoires ruraux qui ne peuvent peser sur les négociations en cours ou à venir ou qui tout simplement ne sont pas informés.

De surcroît, l'Union Européenne exige la création d'un réseau rural français formé à partir d'une représentativité régionale. Or aujourd'hui, on assisterait à une démarche d'organisation descendante plutôt qu'à une représentativité émanant des territoires.

Les élus présents à cette réunion de Loudéac ont proposé de désigner 2 présidents de pays par département (8 pour l'ensemble des pays bretons). Une réunion aura lieu courant janvier pour désigner des représentants au niveau régional. Ensuite, cette délégation entreprendra les démarches auprès du Conseil régional et de la Préfecture de Région pour formuler la volonté de représentation des pays à la conférence territoriale et à la création du réseau rural.

Il convient aussi d'organiser l'animation du réseau des territoires bretons par un plan d'actions et une ingénierie commune.

Jean-Claude LESSARD indique que Jean-Yves LE DRIAN s'est déjà engagé à prendre en compte la démarche et que la réponse du Conseil Régional devrait donc être favorable.

François CLEMENT fait part de ses inquiétudes concernant une certaine remise en cause des pays sur le plan national. La situation est différente et moins ressentie en Bretagne qui est entièrement organisée en pays. Mais il estime qu'il est capital que le Pays de Cornouaille soit l'un des deux pays finistériens à être représenté dans ces réunions.

4 – LES RENCONTRES TERRITORIALES

Jean-Paul LE PANN informe qu'il avait retiré ce point de l'ordre du jour suite à l'assemblée générale et devant la crainte d'une mauvaise couverture médiatique. Néanmoins, Michel DAOUST lui a fait une proposition d'organisation sensiblement différente qu'il soumet à l'accord du bureau. Les changements essentiels concernent la non-ouverture au public (participation uniquement sur invitation) et le fait que la presse ne sera invitée qu'en fin de journée pour une restitution cadrée de la journée.

Michel DAOUST confirme qu'il est important de maintenir ces rencontres. Le Pays de Cornouaille connaît de profondes évolutions de son économie dont certaines se traduisent par des situations très difficiles sur certains bassins d'emplois. Il est essentiel de se donner le temps de la réflexion et de la rencontre en cette époque de mutations économiques importantes. Un échange entre les entreprises et les élus permettra aux uns et aux autres de se donner une prise de conscience collective de réfléchir aux actions possibles d'accompagnement du développement économique. Michel DAOUST avise que ces rencontres reçoivent un accueil positif de la part des entreprises et que certaines personnalités comme Claude EVEN (CESR) et Jean-Jacques HENAFF ont d'ores et déjà réservé leur journée.

Le document décrivant l'organisation de la journée est remis sur table. Par contre la date est avancée au 30 Janvier.

François CLEMENT admet qu'il était un peu partagé sur le maintien de ces rencontres suite à l'AG, mais qu'il y a une véritable attente des chefs d'entreprise en ce domaine. Il préconise d'ajouter un atelier sur l'avenir de pays en terme de prospective.

Jean-Paul LE PANN demande l'avis des élus sur le maintien de ces rencontres :

Jean-Claude SACRE fait part de sa réserve.

Jean-Claude LESSARD est également réservé. Il explique que l'assemblée générale laissera des traces et que les élus présents à cette AG ne reviendront pas. Il propose de garder la thématique pour, plutôt, apporter de la consistance à la prochaine assemblée générale.

Mickaël QUERNEZ estime qu'il ne faut pas faire de psychodrame de cette AG mais veiller à apporter une réponse écrite à tous les membres. Par contre il faut s'assurer pour les rencontres territoriales de la présence de chefs d'entreprise représentatifs et veiller à ce qu'ils soient bien présents. La journée telle qu'elle est présentée lui paraît raisonnable.

Daniel BOUER souhaite une répartition équilibrée du territoire pour les chefs d'entreprises, et ajoute qu'il faut aussi s'assurer de la présence des élus de manière à avoir une répartition équilibrée entre les chefs d'entreprises et les élus.

L'avis général étant favorable, les rencontres sont maintenues. Elles devraient réunir une centaine de personnes. Le lieu reste à confirmer.

5 – L'ENVELOPPE 3 DU CONTRAT DE PAYS

Jean-Paul LE PANN rappelle que certains critères restent à définir, et que la question des salles multifonctions n'est pas tranchée.

Bernard LE GALL demande si les critères sont en phase avec les orientations du Conseil régional.

Jean-Claude LESSARD avise qu'il est grand temps de prendre une décision sur les salles car certains de ces projets ont déjà reçu un accord de financement éco-faur. Il faut donc que les maires des communes en question puissent savoir si leur projet peut être financé ou non dans le cadre de l'enveloppe 3. La prise en compte des projets sur l'éco-faur permet de « libérer » de l'enveloppe 3 ou inversement.

Une réunion de travail pour finaliser les critères est fixée au mardi 19 décembre de 9 h à 11 h à la CCI. Les critères retenus par le groupe de travail seront soumis pour validation au conseil d'administration du 12 janvier 2007.

Jean-Paul LE PANN remercie l'assemblée et clôt la séance.